

77  
COMMISSION chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la Convention conclue, le 22 juin 1886, entre la France et la Belgique. (N° 292, session 1886.)  
— Nommée le 10 juillet 1886.

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : ALFRED MATHEY. *Président*

2<sup>e</sup> — PARENT.

3<sup>e</sup> — DREUX.

4<sup>e</sup> — SOUSTRE. *Secrétaire*

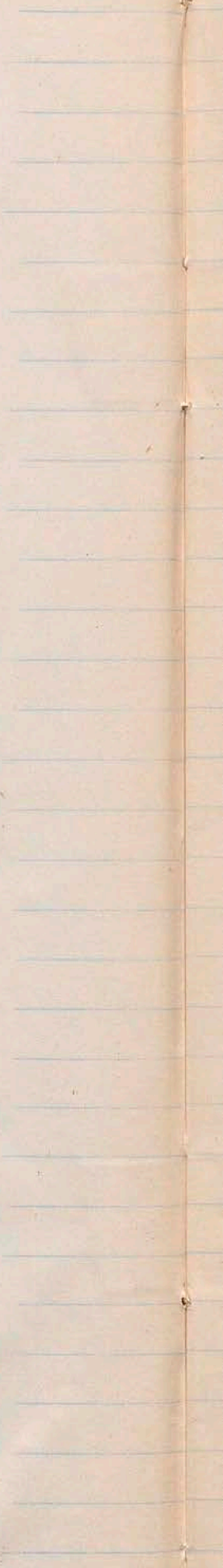
5<sup>e</sup> — BERGEON.

6<sup>e</sup> — LIZOT.

7<sup>e</sup> — NAQUET. *Rapporteur*

8<sup>e</sup> — KIENER.

9<sup>e</sup> — A. HUGUET.



A

Commission relative à la convention  
Franco-Belge (tarifs télégraphiques.)

M. M.

Mathey  
Garant  
Dreux  
Loustre  
Bergeon  
Lizot  
Naquet  
Kienel  
A. Hugner.

28  
Séance du 12 Juillet

Étaient présents MM. Mathey, Lizot,  
Soustier, Kiener, Bergeon, Naguet

Les Membres présents, au nom de leurs  
bureaux respectifs se déclarent  
partisans du projet de loi.

La Commission nomme Président  
M. Mathey

Secrétaire M. Soustier

Rapporteur M. Naguet

A l'unanimité la Commission  
adopte le projet de loi

Le Président

M. Mathey

Le Secrétaire

M. Soustier

